

DELIBERATION PORTANT SUR L'UTILISATION DU PRENOM D'USAGE DANS LA VIE UNIVERSITAIRE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE  
DU MARDI 22 JUIN 2021,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université  
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;  
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias  
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;  
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

d'arrêter les modalités d'utilisation du prénom d'usage dans la vie universitaire telles que présentées en annexe à  
compter de la rentrée universitaire 2021-2022.

Membres en exercice : 42  
Votes : 33  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION  
2021-06-22-05

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice  
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par  
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à  
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

## DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

# DU Expert en gestion de patrimoine

**-Renouvellement -**

UFR de rattachement : IAE Clermont Auvergne  
Etablissements partenaires : -  
Responsable du diplôme : Lionel TIXIER  
Validation à compter du : 22 juin 2021  
Validation accordée jusqu'à fin 2023 - 2024  
Délibération CFVU n°2021-06-22\_13

## **A - Présentation du projet**

### **I – Contexte général – Objectifs de la formation**

Développer une approche globale du patrimoine (audit patrimonial précis suivi de préconisations ciblées) et mettre une ingénierie patrimoniale pluridisciplinaire (économie, finance, droit civil, droit fiscal, droit social, etc.) au service des objectifs des clients.

L'approche pédagogique concerne d'abord et fondamentalement l'analyse du contenu du patrimoine (l'allocation d'actifs retenue, choisie ou subie par l'épargnant) et prend en compte l'ensemble des actifs monétaires, financiers, fonciers, immobiliers. L'analyse est essentiellement économique. Elle situe l'actif possédé dans son environnement propre au marché auquel il appartient. Les connaissances requises sont d'ordre économique et financier.

Puis, elle conduit à s'interroger sur le contenant du patrimoine, c'est à dire sur les modes de détention des actifs patrimoniaux par l'épargnant. Comment et avec qui l'épargnant partage la propriété des actifs possédés. Quel régime matrimonial, quel mode sociétaire de détention, quel emploi aux modes de détention collectif, etc. Les connaissances requises sont d'ordre juridique, civil et fiscal.

Cette double approche a pour finalité d'optimiser le droit de propriété de l'épargnant qui est au cœur de la démarche. Quelles sont ses préoccupations présentes et futures, quelles sont ses attentes par rapport au patrimoine tant pour lui-même, que pour sa famille, ascendants, descendants.

Diplôme proposé exclusivement en formation continue à destination des publics suivants : conseillers en gestion de patrimoine indépendants, chargé de clientèle de banques, notaires, clerks diplômés notaires, experts comptables, avocats et tous les métiers connexes à la gestion de patrimoine.

Le DU Expert en Gestion de Patrimoine est recentré sur un petit groupe d'étudiants dument sélectionné (promotion de 25 personnes maximum) animé par une équipe pédagogique de haute technicité. Le nombre d'heures révisé légèrement à la hausse se justifie par l'évolution réglementaire de la profession de la gestion de patrimoine.

### **II – Composante porteuse du projet**

IAE Clermont Auvergne, School of management Université Clermont Auvergne

### **III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation**

aucune

#### **IV – Partenaires de la formation**

aucun

#### **V – Responsable du DU**

Nom, Prénom : Tixier Lionel

Statut : PA

Coordonnées : lionel.tixier@uca.fr, 04 73 17 78 33, 11 boulevard Charles de Gaulle, 63000 Clermont-Ferrand

#### **VI – Composition du conseil de perfectionnement**

##### ***Personnel de l'Université Clermont Auvergne***

- Guillaume PIJOURLET, Maître de Conférences
- Mathieu GOMES, Maître de Conférence
- Lionel TIXIER, Professeur Associé

##### ***Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne***

- Benoît MOURAILLE, Expert-Comptable
- Ninon MANARANCHE, ingénieur patrimonial
- Catherine VERDIER, Directeur Centre Banque Privée
- Un représentant des apprenants

## VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2017

Première année universitaire concernée par la demande : 2021 - 2022

Niveau de la formation : 3<sup>ème</sup> cycle - Inscription du diplôme au RNCP (29559), niveau 1 – NSF 313, banques, finances, assurances immobilier (Arrêté du 27 décembre 2017 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles – enregistrement pour 5 ans jusqu'au 30 décembre 2022)

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI		
RE		
FC	Master 1 (bac+ 4) dans les disciplines économique, juridique, commerciale ou de gestion. À défaut procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP)	Connaissances dans les domaines juridiques, économiques et financiers

Durée de la formation : 315 heures sur 1 année universitaire

Calendrier de la formation : de septembre à juillet, Examens en janvier, avril et juillet

Lieu de la formation : IAE Clermont Auvergne

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : non

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	7 200 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	-
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	-

*La tarification de cette formation fait l'objet d'un Arrêté du Président de l'UCA*

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 20 ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 2 groupes de 25 maximum soit 50

Période d'inscription / de candidature : avril-juin

Contact Scolarité : Aude ITIER, aude.itier@uca.fr

## **B – Description de la formation**

### **I – Organisation générale de la formation**

Formation continue :

- Durée totale de la formation : 315 heures (45 journées de 7 heures) dont 3/4 présentiel et ¼ distanciel.
- Enseignements universitaires : total horaire cible : 120 h
- Formation professionnalisante : 195 h

Pas de stage en entreprise

#### **Planning annuel :**

- 2 semaines complètes en septembre
- 2 jours et demi en octobre, novembre et décembre
- 1 semaine en janvier
- 2 jours et demi par mois de février au mois de juin
- 2 semaines en juillet

### **II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)**

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coeff de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
<b>UE 1 : Approche patrimoniale financière</b> Macroéconomie financière Mathématiques financières Actifs financiers : actions et obligations Investissement immobilier : valorisation et contraintes juridiques Assurance vie : Aspects économiques Allocation patrimoniale d'actifs financiers	<b>77 h</b>	<b>77 h</b>			Écrit 3 h					15
	24 h	24 h								
	7 h	7 h								
	18 h	18 h								
	8 h	8 h								
	4 h	4 h								
	16 h	16 h								
<b>UE 2 : Approche patrimoniale civile</b> La protection de l'être aimé : aspects pratiques et théoriques : cas du concubin, du partenaire pacsé et du conjoint Les libéralités entre vifs La transmission non organisée Les droits de la propriété : usufruit et nue-propriété L'indivision : aspects civils et fiscaux Protection de l'incapable : aspects théoriques et pratiques	<b>66 h</b>	<b>66 h</b>			Écrit 3 h					10
	25 h	25 h								
	12 h	12 h								
	12 h	12 h								
	7 h	7 h								
	4 h	4 h								
	6 h	6 h								
<b>UE 3 : Approche patrimoniale fiscale</b> Gestion fiscale du patrimoine Impôts du patrimoine (impôts fonciers, droits de succession et IFI) Aspects juridiques et fiscaux de l'assurance-vie	<b>59 h</b>	<b>59 h</b>			Écrit 3 h					10
	31 h	31 h								
	14 h	14 h								
	14 h	14 h								
<b>UE 4 : L'approche patrimoniale du chef d'entreprise</b> Modes de détention sociétaire pour détenir son patrimoine Stocks option et actions gratuites Préparation de la retraite Transmission à titre gratuit d'entreprise Transmission à titre onéreux d'entreprise	<b>49 h</b>	<b>49 h</b>			Écrit 3 h					10
	10 h	10 h								
	3 h	3 h								
	12 h	12 h								
	12 h	12 h								
	12 h	12 h								

<b>UE 5 : L'approche patrimoniale globale</b>	<b>64 h</b>	<b>64 h</b>								
Méthodologie du conseil patrimonial	7 h	7 h								
Apprendre à vendre ses honoraires	7 h	7 h								
Apprendre à rédiger une étude sous l'angle commercial et sous l'angle de la gestion du risque professionnel	7 h	7 h								
Conformité et déontologie du conseil patrimonial	7 h	7 h								
Application de l'APG/ Cas pratiques	36 h	36 h								
<b>Total</b>	<b>315 h</b>	<b>315 h</b>								

Écrit  
2 épreuves  
3 h et 4 h

25

### III – Règles de délivrance du diplôme

Le diplôme est obtenu à partir d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20.

Les UE se compensent entre elles. En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue selon les mêmes modalités.

### IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6
Organiser un rendez-vous avec le client qualifié pour réaliser la découverte de son patrimoine, déterminer et hiérarchiser ses objectifs, identifier son niveau de connaissance des aspects financiers pour détecter les principaux éléments de réponse et estimer le temps à consacrer à l'étude patrimoniale	X				X	
Évaluer les actifs d'un patrimoine en estimant le degré de risques, de liquidité et de disponibilité des produits possédés et en prenant en compte les règles fiscales relatives aux actifs patrimoniaux et aux opérations de cession	X			X		
Auditer les modes de détention d'actifs en appréciant le régime matrimonial du client, analysant les contrats d'assurance vie et de prévoyance qu'il détient ainsi que les conséquences de la survenance d'événements patrimoniaux : divorce, dépendance, retraite, succession, etc.		X	X			
Rédiger un rapport patrimonial formalisant la synthèse des échanges réalisés avec le client et prescrivant une offre de produits de placements financiers, monétaires, immobiliers, fonciers, (en prenant en compte l'analyse des actifs possédés, les objectifs du client et les financements possibles), et/ou une réorganisation des modes de détention à mettre en place pour optimiser la détention, la gestion et la transmission du patrimoine (en suggérant de nouvelles dispositions matrimoniales, en anticipant les solutions adaptées à la survenance d'évènements de nature à perturber la jouissance du patrimoine et en aidant son client dans l'usage optimal des règles fiscales d'imposition).	X	X	X	X	X	X
Formaliser la vente en la contractualisant après avoir remis le rapport patrimonial, expliqué, simulé les performances futures à l'aide de logiciels de gestion du patrimoine, argumenté les préconisations émises et s'être assuré de leur compréhension par le client et de son adhésion.					X	X
Suivre son action commerciale en accompagnant le client dans ses relations avec les partenaires du conseil patrimonial, les fournisseurs de produits de placements et/ ou avec les promoteurs immobiliers.					X	X

**V – Équipe pédagogique**

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N° UE	Matière	Volume horaire (CM/TD/TP)
A préciser	IAE	MCF		1	Macroéconomie financière	18h
Marc TOUATI		VAC	Economiste	1	Macroéconomie financière	6h
Mathieu GOMES	IAE	MCF		1	Actifs financiers : Actions et obligations	12h
					Investissement immobilier : valorisation et contraintes juridiques	4h
					Allocation patrimoniale d'actifs financiers	10h
Thomas LANGLOIS		VAC	Analyste/gérant de fonds	1	Allocation patrimoniale d'actifs financiers	6h
Lionel TIXIER	IAE	PA		1	Assurance vie : Aspects économiques	4h
					Aspects juridiques et fiscaux de l'assurance-vie	14h
					Les libéralités entre vifs	6h
					Méthodologie du conseil patrimonial	7h
					Apprendre à rédiger une étude sous l'angle commercial et sous l'angle de la gestion du risque professionnel	7h
Marc RENAUD		VAC	Gérant de fonds		Actifs financiers : Actions et obligations	6h
Virginie GILORMINI		VAC	Analyste crédit		Mathématiques financières	7h
Michel GRIMALDI	Paris Assas	PE			Les libéralités entre vifs	6h
Nicolas KILGUS	Ecole de Droit	PU			Modes de détention sociétaire pour détenir son patrimoine	10h
Barthélémy BARTHELET		VAC	Family Officer		Les droits de la propriété : Usufruit et nue-propriété	7h
					L'indivision : Aspects civils et fiscaux	4h
Aurélien FAUTRE-ROBIN	Ecole de Droit	MCF			La protection de l'être aimé : Aspects pratiques et théoriques	7h
Aurélia FAUTRE-ROBIN	Ecole de Droit	MCF			La transmission non organisée	12h
Amélie VORILHON et Claire FARGE		VAC	Avocates		Protection de l'incapable : Aspects théoriques et pratiques	6h
Isabelle SENLECQUES		VAC	Avocate		Préparation de la Retraite	12h
Géraldine BEGON		VAC	Cadre service rému Michelin		Stocks options et actions gratuites	3h
Rudy IUSTEDE		VAC	Avocat		Gestion fiscale du patrimoine	18h
Diane SAUNIER		VAC	Avocate		Impôt du patrimoine	14h
Johanne PONSON		VAC	Avocate		Gestion fiscale du patrimoine	13h
Régis SERPENTIER		VAC	Avocat		La transmission à titre gratuit d'entreprise	12h
Sylvie LEROND		VAC	Avocate		La protection de l'être aimé: Aspects pratiques et théoriques	6h
Stéphane PILLEYRE		VAC	Consultant en Conseil Patrimonial		Application de l'APG/ Cas pratiques	7h
Pierre PELLET		VAC	Family Officer		Application de l'APG/ Cas pratiques	6h
Paul-André SOREAU		VAC	Family Officer		Application de l'APG/ Cas pratiques	6h
Olivier VERNEJOUL		VAC	Family Officer		Application de l'APG/ Cas pratiques	6h
Fanny MAHE-BEUCHET		VAC	Ingénieur Patrimonial		Application de l'APG/ Cas pratiques	6h
Nicolas LAURENT-BONNE	Ecole de Droit	PU			La protection de l'être aimé : Aspects pratiques et théoriques	12h

Bruno BIBOLLET		VAC	Avocat		La transmission des entreprises à titre onéreux	12h
David FUSELIER		VAC	Notaire		- Investissement immobilier : valorisation et contraintes juridiques	4h
Catherine BALENCON			Direction de la gestion d'actifs à l'AMF		Règles déontologiques du conseil patrimonial	7h
Olivier CONQ		VAC	Formateur		Apprendre à vendre ses honoraires	7h
Intervenant à confirmer					Application de l'APG/ Cas pratiques	6h

Chaque intervenant de la formation s'engage à articuler son intervention en partant des grands principes selon une démarche universitaire pour arriver au traitement des cas d'espèce dans une approche professionnelle.

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 120 h avec un objectif de 160 heures  
Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 195 heures

Le responsable du diplôme assurera une coordination des différents intervenants afin de s'assurer de la complémentarité des cours et ainsi aider les étudiants à acquérir les compétences visées par la formation.

## VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

- Lionel TIXIER, Président
- Mathieu GOMES
- Marion GIRARD
- Rudy IUSTEDE
- Pierre PELLET

## VII – Modalités d'admission

Public uniquement FC : composition du dossier de candidature :

- Première sélection sur dossier composé du CV, d'une lettre de motivation, des relevés des diplômes obtenus
- Si dossier sélectionné, entretien en visioconférence pour vérifier la motivation et le projet professionnel
- Il sera précisé lors de l'inscription qu'un extrait de casier judiciaire n°3 sera exigée lors de la demande de carte professionnelle.

## VIII – Mobilité à l'international

sans objet

## IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

sans objet

Avis favorable du Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne du 16 mars 2021

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire du 22 juin 2021

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2023 - 2024

Signature de la Vice-Présidente en charge de la Formation





PROJET N° 2021-03-16 – n°18

**CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'IAE CLERMONT AUVERGNE**  
**DELIBERATION PORTANT SUR**

LE CONSEIL DE GOUVERNANCE EN SA SEANCE DU 16 MARS 2021,

APRES en avoir délibéré,

- Approbation du PV du Conseil de Gouvernance du 3 décembre 2020 et du 5 février 2021  
**Approuvé à l'unanimité**
  - Election des directeurs adjoints (vote via l'application « balitelo »)  
Sont candidats, sur proposition de M. le Directeur de l'IAE : G. PIJOURLET et N. LEBRUMENT  
Votants : 23 – exprimés : 10 – pour : 10 - contre : 0
  - Principe de lettre de mission aux directeurs adjoints (présentation et modalités)  
**Approuvé à l'unanimité**
  - Formation
    - Modification d'intitulés :  
Le master Finance, Intitulé du parcours : Conformité et Contrôle des risques juridiques et financiers devient : Conformité et Maîtrise des risques juridiques et financiers (CMRIF).  
Le master MAE, intitulé du parcours : Master Business and Management (MBM) devient MBA Sustainable Management for Mobility, Activity, Responsibility & Technology (SM<sup>2</sup>@RT MBA).
- Création DU Expert en Gestion de Patrimoine  
**Approuvé à l'unanimité**
- Audit « Qualicert » LPro Logistique  
**Approuvé à l'unanimité**

**Delphine MEULLE-CHERVIN**  
**Présidente du Conseil de Gouvernance**